

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil onze le vingt huit mars à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

en exercice 07

présents 06

Votants 06

Date de convocation du conseil d'administration : 21 mars 2011

Présents: M. LIOT Gérard, Mme COUSSAUD Béatrice, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme BIRONNEAU Marylène, Mme LIOT Régine, Mme BRUNET Mireille

Absents : Mme GRZESKIEWIEZ Marie-Hélène,

Madame COUSSAUD a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le projet d'affectation des résultats 2010.

Affectation des résultats 2010

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010 au budget 2011 à la section de fonctionnement au compte R002 la somme de 970,36 €

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT